

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**

**Extrait du compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 OCTOBRE 2021**

Le 19 octobre deux mil vingt et un, à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAULT, Philippe JUMEAU, Jacques CAILLETON, Aurélie MERCIER, Nathalie STANGALINI, Ingrid DOUZENEL (arrivée à 19h47), Eric SCHANEN, Sandra JAMBON, Claude VEILLON.

Absentes excusées : Chiara CLAIRC (pouvoir à JP GARAULT), Céline ADAM (pouvoir à E.BAUDRY), Paulette BRANDEAU.

\*\*\*\*\*

Avant de commencer la séance, Madame le maire demande l'autorisation aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant l'acquisition de terrains pour les travaux de voirie de la rue des Scythes. Le conseil accepte à l'unanimité.

**1- Acquisition de terrains pour la réalisation d'un bassin de rétention dans la rue des scythes**

**N° 2021-10-01** (annule et remplace la délibération N° 2019-11-01 du 28/11/2019)

Madame le maire rappelle les travaux d'aménagement de voirie prévus dans ce secteur de la commune.

La précédente municipalité avait acté l'acquisition de 3280 m2 sur la parcelle AD28 pour réaliser un bassin de rétention.

Suite au bornage réalisé le 21 juillet 2021, l'acquisition de la surface est répartie comme suit : 3076 m2 de la parcelle AD28 et 204 m2 de la parcelle AD52, soit un total de 3280 m2.

Madame le maire rappelle que le prix fixé avec la famille du propriétaire est de 16 € le mètre carré, auquel pourrait s'ajouter une indemnité d'éviction à verser à l'exploitant agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant. Les frais de bornage et de notaire seront supportés par la commune.

**2- Décision modificative N° 2 (2021-10-02)**

Madame le maire propose d'apporter une modification au budget afin de réaliser les opérations patrimoniales pour l'opération de travaux du groupe scolaire. A savoir :

Chapitre	Article	libellé	Dépenses	Recettes
IR 041	238	Opérations patrimoniales Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		570
ID 041	2313	Opérations patrimoniales Constructions	570	

**3- Renouvellement du contrat d'assurance (2021-10-03)**

Madame le maire informe l'assemblée que les contrats d'assurances communaux avec la SMACL arrivent à leur terme au 31/12/2021.

La SMACL a proposé une nouvelle offre de services à compter du 1/01/2022 jusqu'au 31/12/2027. Par ailleurs, la compagnie Groupama a fait également une proposition.

Après échanges en séance, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la compagnie GROUPAMA, mieux disante. Soit :

- Contrat Villassur garantissant les biens, les responsabilités et la protection juridique de la commune, pour une cotisation annuelle de 2 378 € (inclus les garanties cybersécurité, protection fonctionnelle des agents et des élus, le service gratuit Groupama Prédicit pour anticiper et gérer les risques hydrométéorologiques.
- Contrat mission collaborateurs pour une cotisation annuelle de 224 €
- Contrat véhicules et autres engins pour la somme annuelle de 1 920 €

#### **4-Redevance d'occupation du domaine public (2021-10-04)** (annule et remplace la délibération 2021-07-05)

Madame le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 juillet dernier relative à la mise en place de la gratuité d'occupation du domaine public (place de la mairie le jeudi matin).

La Préfecture, dans son courrier du 27 septembre 2021, a indiqué à Mme le Maire que les raisons invoquées par les élus pour exonérer les commerçants de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) ne peuvent être prises en compte.

En effet, la délivrance gratuite d'un titre n'est possible que dans les cas énumérés à l'article L.2125-1 du CGCT. Par ailleurs, le même article précise que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique... donne lieu au paiement d'une redevance ».

Aussi, Madame le maire, propose au conseil de définir le tarif applicable aux commerçants exerçant leur activité commerciale sur le domaine public de la commune, comme suit :

<b><i>Place de la mairie et Parking Salle de Fiol</i></b>	<b><i>Tarif au ML/semestre</i></b>
Commerçant : le mètre linéaire	4 €
Commerçant : le mètre linéaire avec eau et électricité	6 €

#### **5- Convention d'entretien et de suivi de la ruche communale (2021-10-05)**

Madame le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'appel à projet 2017 de la Région Nouvelle Aquitaine « Trame verte et bleue et pollinisateurs », la Commune a été dotée d'une ruche par la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres.

Vu l'arrêté préfectoral N° EN1100592 du 7 juillet 2011 relatifs aux emplacements et aux déplacements des ruchers et à leur surveillance apicale,

Vu le récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruches du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation en date du 7 septembre 2021 et portant le N°2021-00065167,

Madame le maire indique au conseil qu'il y a lieu d'établir une convention d'entretien et de suivi de la ruche communale entre la Commune, la Fédération de Chasse représentée par Mr GABARD, et Mr FORGET Jean-Yves, apiculteur amateur, habitant la commune.

La convention en projet prévoit les modalités d'entretien et de suivi de la ruche communale, la municipalité s'engage à prendre en charge toutes les dépenses afférentes à l'exploitation de la ruche. L'engagement des frais faisant l'objet d'un accord administratif préalable.

#### **6- Bons cadeaux Noël des agents communaux (2021-10-06)**

Comme l'an passé, Madame Le Maire sollicite le conseil afin de mettre en place l'attribution de chèques cadeaux pour Noël, aux agents de la commune.

Les agents concernés sont : stagiaires, titulaires, contractuels, rémunérés au 31 décembre de l'année en cours et présents sur toute l'année. Dans le cas où l'agent n'a pas été présent toute l'année, la valeur est proratisée au temps de présence.

Après échanges en séance, le conseil décide d'octroyer des chèques cadeaux d'une valeur de 120 € à chaque agent.

**7- Informations diverses**

**7-1** Un contact sera pris avec le CAUE79 (conseil en architecte et urbanisme) pour les dossiers des puits de la Commune, le projet de Gentry, et le circuit vélo.

**7-2** Inauguration du terrain multisports le samedi 6 novembre à 11 Heures, parc du Vallon St Martin. Des animations sportives seront prévues le mercredi 10 novembre dans l'après-midi.

**7-3** Un arbre- une naissance : plantation au parc du vallon : le samedi 20 novembre 2021 à 10 heures.

7-4 Projet Photovoltaïque de l'Houmeau :

Réunions d'informations aux habitants le 25 novembre de 12h à 20h et le 26 novembre de 9h à 14h.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 Heures 45.

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 23 novembre 2021 à 19H30.**